

PRODUITS DE CONSTRUCTION

ESSAIS DE RÉACTION AU FEU EN VUE D'OBTENIR UNE EUROCLASSE

Votre enjeu : garantir à vos clients que vos produits ont un classement feu reconnu et validé.

Fabricants de produits de construction, bénéficiez d'une offre de classement au feu adaptée à votre besoin.

Pour mettre un produit de construction sur le marché européen, vous devez prouver, via le marquage CE, qu'il est apte à l'usage et qu'il respecte les exigences essentielles prévues par le Règlement Produits de Construction (RPC). L'une des exigences essentielles du RPC porte sur la sécurité incendie.

Le comportement au feu des produits de construction doit être connu via un classement Euroclasses (EN 13501-1) délivré par un laboratoire notifié.

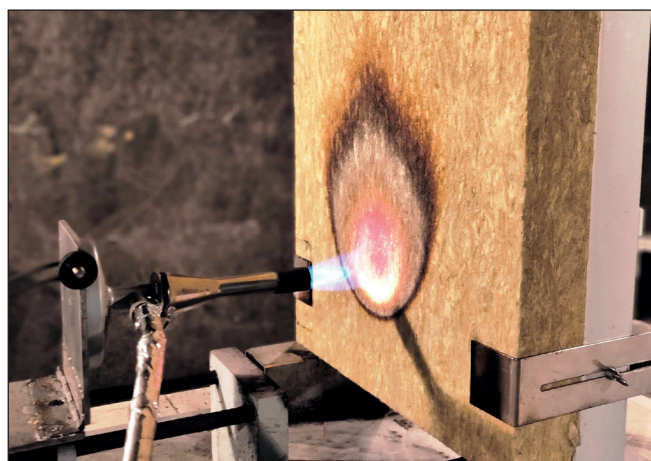
Euroclasses : qu'ils soient plans, destinés aux revêtements de sol (indice fl adossé au classement) ou pour l'isolation thermique de conduites linéaires (indice L adossé au classement), les produits obtiendront à l'issue des essais un classement principal de A1 à F et 2 classements annexes pour la production de fumée (s1, s2 ou s3) et la chute de gouttes enflammées (d0, d1 ou d2, sauf pour les revêtements de sol).

Pour connaître le classement Euroclasses de votre produit, le LNE vous propose des offres qui tiennent compte de vos besoins en termes de délais, coûts et assistance technique et réglementaire.

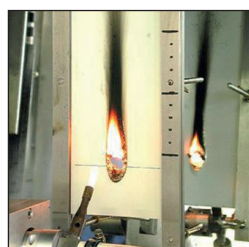
FEU COUVANT

Le LNE propose aux fabricants et distributeurs d'isolants thermiques des essais de conformité à la norme NF EN 16733 permettant de déterminer la propension d'un produit à subir un feu couvant.

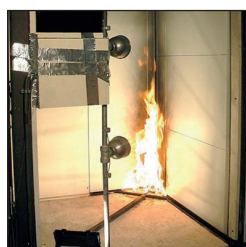
Cet essai sera progressivement intégré aux normes produits de certains matériaux (laine minérale, laine de bois, liège, fibre de bois...) lors de la révision de ces normes.



LES ESSAIS DISPONIBLES



Allumabilité



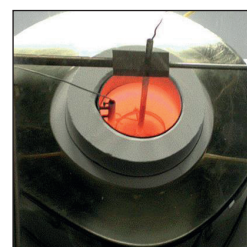
SBI



Panneau radiant



Pouvoir calorifique



Four d'incombustibilité

- L'**allumabilité** (NF EN ISO 11925-2) comme porte d'entrée dans les Euroclasses permet d'accéder aux classements E et F.
- Le **SBI** (NF EN 13823) ou le **panneau radiant pour revêtement de sol** (NF EN ISO 9239-1) comme pierre angulaire du système de classement permet de classer les produits de D à A2.
- Le **pouvoir calorifique** (NF EN ISO 1716) et le **four d'incombustibilité** (NF EN ISO 1182) pour les produits ayant un très bon comportement permettent de classer les produits A2 ou A1.

■ BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

Expert reconnu dans le secteur bâtiment, le LNE vous accompagne dans le cadre de vos besoins d'essais et à toutes les étapes du cycle de vie de votre produit : conception, fabrication, évolutions ultérieures.

- Assistance technique et réglementaire et/ou normative pour la conception ou l'optimisation de vos produits : normes produits, marquage CE, marque NF, ACERMI, CEKAL.
- Essais dans le cadre de projets de R&D : pré-tests de qualification de produits, caractérisation et aide à la formulation.
- Essais pour avis technique et marquage CE : mécaniques, thermiques et acoustiques.
- Caractérisation chimique et physico-chimique : COV/Formaldéhydes.
- Certification volontaire et réglementaire (ISO 9001, 14001, 50001...).
- Formations.

UN PARTENAIRE CONFIRMÉ DES FABRICANTS DE PRODUITS DE CONSTRUCTION

- Participation aux comités français (AFNOR) et européen (CEN) de normalisation.
- Des experts compétents dans toutes les disciplines réglementaires et/ou normatives.
- Laboratoire accrédité COFRAC : consultez-la liste complète de nos accréditations sur de nos accréditations sur www.cofrac.fr.
- Une double compétence : organisme notifié pour les audits de marquage CE et laboratoire d'essais notifié pour les essais.
- Des solutions pour tous les acteurs : producteurs de matières, transformateurs et fabricants de produits et systèmes constructifs, utilisateurs, distributeurs.
- Une expertise complète pour qualifier les produits de construction, quels que soient les matériaux (isolants, panneaux sandwichs, revêtements muraux, textiles, bois et dérivés, composites et polymères), les modes d'application et les secteurs d'utilisation (ERP, habitation, transports de personnes...).

LE CIR, UNE VÉRITABLE OPPORTUNITÉ POUR VOTRE R&D

En choisissant le LNE, organisme notifié par le ministère de l'Éducation nationale, l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pour la réalisation de vos travaux de R&D, vous bénéficiez de deux avantages :

- un crédit d'impôt recherche déductible de vos impôts sur le revenu ou sur votre société,
- la possibilité de récupérer 30 % de vos dépenses dans le calcul du CIR.



LABORATOIRE NATIONAL DE MÉTROLOGIE ET D'ESSAIS
1, rue Gaston Boissier • 75724 Paris Cedex 15

Une équipe commerciale spécialisée et dédiée est à votre service.



01 40 43 37 00



info@lne.fr



lne.fr

